



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 22 mai 2023 à 20h00, Salle du Conseil  
Présidence : M. Christophe Fürer

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis n° 05/2023 de la Municipalité relatif à une demande de crédit CHF 114'000.00 pour la réalisation de gradins au Nord du terrain multi sports Mini-Pitch des Communaux ;
- entendu le rapport de la Commission des finances ;
- entendu le rapport de la Commission d'urbanisme ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de réalisation de gradins au Nord du terrain multi sports Mini-Pitch des Communaux ;
2. D'allouer le crédit de CHF 114'000.00 pour financer ces travaux ;
3. D'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs.

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal  
du 22 mai 2023.

**Le Président**  
**Christophe Fürer**

**La Secrétaire**  
**Chantal Herzog**



Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 162 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 165 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 164 al. 1 LEDP**. Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du **15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours**.